



ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Paris, le 16 juin 2014

LETTRE

- aux présidents de clubs
- aux établissements affiliés

Pour information :

- aux présidents de comités régionaux
- aux présidents de comités départementaux
- aux membres associés
- aux membres du conseil d'administration

Objet : Rentrée 2014-2015

Madame, Monsieur, Chers amis,

La saison n'est pas encore terminée, mais déjà la rentrée se profile.

Une fois encore, je souhaite attirer votre attention sur le devoir d'information qui nous incombe, à tous les niveaux de la fédération.

Cette information, qui est la fois une obligation légale et plus encore morale, a deux objectifs principaux :

- **Le partage des valeurs portées par la FFME** : faire connaître à tous nos licenciés les atouts de la licence fédérale et ce qu'elle permet de construire : les formations des bénévoles, les formations professionnelles, la gestion et la défense des sites naturels d'escalade et de canyoning, le soutien à la création d'équipements sportifs, l'organisation des grandes compétitions, le soutien aux équipes de France, la défense de nos intérêts collectifs, etc.

- **Le rappel à tous nos licenciés des garanties d'assurance** dont ils bénéficient au travers des contrats d'assurance de personne qui leur sont proposés, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre. Vous trouverez à cet effet ci-joint les notices d'information « assurances » pour la saison 2014-2015 sur lesquelles vous devez communiquer et que vous devez impérativement remettre à vos adhérents. Cette disposition, imposée par la loi à la fédération et à vos associations, est la seule qui garantisse la bonne information des licenciés et qui protège notre contrat collectif contre des recours dont les conséquences peuvent être préjudiciables à toute la famille fédérale.

Pour répondre à vos attentes, deux nouveautés sous forme d'option vous sont présentées cette année : l'option VTT et l'option slackline et highline.

Par ailleurs devant l'accroissement des prises en charge d'assistance rapatriement liées aux voyages lointains, et après avis de l'assemblée générale de Grenoble, il a été choisi de mettre fin à la mutualisation des risques concernant ces voyages. En conséquence, les licenciés qui souhaitent être couverts pour les voyages lointains (hors Union européenne, Suisse, Monaco et Andorre) ne le seront qu'avec la souscription d'une prime spécifique de 50 € à chaque voyage. La déclaration obligatoire du voyage reste appliquée. Celle-ci se fait via le site de la fédération à travers « l'Espace licencié » que vous devez continuer à promouvoir auprès de vos membres. Pour toutes les activités fédérales en Union européenne, Suisse, Monaco et Andorre, les garanties d'assistance rapatriement et frais de secours restent inchangées et acquises dans nos contrats de Base, Base + et Base ++.

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
8-10, quai de la Marne – 75019 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 18 75 50 – Fax : 33 (0) 1 40 18 75 59 – Courriel : info@ffme.fr
www.ffme.fr

Je vous rappelle également que depuis l'an dernier le règlement de la licence nationale peut s'accompagner des cotisations départementale et régionale. Le montant de ces cotisations est consultable sur l'onglet licence de votre « espace club » dans l'intranet fédéral.

Enfin, encore une nouveauté cette année, la possibilité pour les clubs de plus de 100 licenciés de transmettre un fichier de type « csv » avec les licences à créer et à renouveler. Une information plus détaillée vous a été transmise par courriel la semaine passée. Cette information est toutefois disponible sur l'onglet licence de votre « espace club » dans l'intranet fédéral.

Les obligations et les contraintes liées à la rentrée des clubs font partie intégrantes de nos engagements en tant que dirigeants bénévoles regroupés librement, par choix, au sein de la FFME. Ce sont beaucoup de responsabilités que vous assumez parfaitement chaque saison et je vous en remercie.

Le service vie associative du département administratif et financier est à votre écoute et à votre disposition pour toutes les questions relatives :

- aux licences et à la vie du club Madame Céline ROUSSEAU, licence@ffme.fr, 01 40 18 75 51 ;
- aux assurances Madame Danica DODEV, sinistres@ffme.fr, 01 40 18 75 55.

Je vous souhaite un très bel été et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, Chers amis, mes chaleureuses amitiés sportives.



Pierre YOU
Président

1 - Le coût des licences

Les tarifs **hors assurance**, votés à l'assemblée générale de Grenoble, vous sont présentés ci-après pour chaque catégorie de licence.

- **La licence annuelle (hors assurance et hors cotisation CD/CR)**

Catégorie	Coût Licence (hors assurance et hors cotisations CD/CR)
Licence adulte	36,90 €
Licence jeune (- 18 ans)	24,20 €
Licence famille (cf. conditions spécifiques ci-dessous)	11,90 €

Cotisations CD/CR :

Le règlement de la licence peut s'accompagner des cotisations départementale et régionale. Pour connaître le montant qui sera prélevé à chaque prise de licence, les clubs peuvent consulter leur espace club dans l'intranet fédéral onglet licence. Si aucune cotisation n'apparaît, le club est invité à prendre contact avec son comité départemental et/ou régional. Il est possible qu'une cotisation club ou licencié ait été votée en assemblée générale sans qu'elle fasse l'objet du prélèvement automatique fédéral.

Conditions spécifiques licence famille :

Pour l'achat aux conditions normales de deux licences par les premiers membres d'une même famille, la ou les licences des autres membres de la même famille seront tarifées à 11,90 € chacune (**hors assurance et hors cotisation CD/CR**).

Il faut que les membres justifient d'un lien familial (même nom de famille) ou aient la même adresse et soient licenciés dans le même club. La mise en place et le respect de ces conditions sont laissés à la diligence et à l'appréciation des présidents de clubs.

Si vous avez par exemple dans une même famille : 2 adultes et 2 enfants. Il est conseillé de saisir d'abord les licences jeunes et ensuite les licences des adultes afin que la réduction famille s'applique aux adultes.

- **La licence annuelle à titre individuel (hors assurance)**

En application des articles 15 et 16 de son règlement intérieur, la Fédération a ouvert la possibilité d'acquérir une licence à titre individuel.

Le pratiquant peut ainsi régler directement sa licence, par voie de télépaiement, en se connectant sur le site internet de la Fédération.

Les droits octroyés par la licence à titre individuel sont identiques à ceux de toute licence en dehors des exceptions prévues à l'article 16 du règlement intérieur de la FFME. Enfin, ces licences n'ouvrent pas de droit de vote.

Catégorie	Coût Licence (hors assurance)
Licence adulte à titre individuel	70,00 €
Licence jeune à titre individuel (- 18 ans)	50,00 €

- La licence « découverte » (hors assurance)

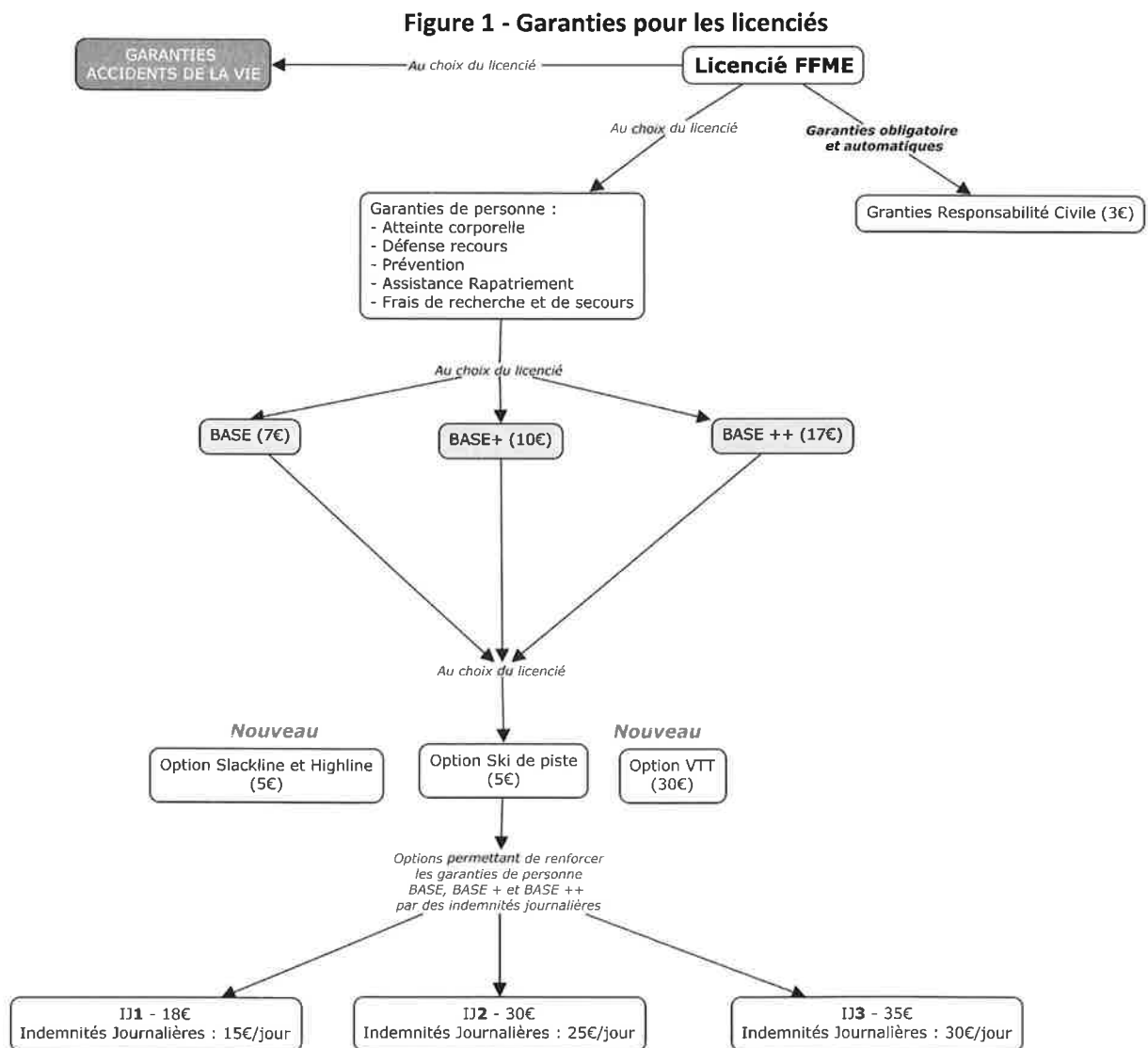
Catégorie	Coût Licence (hors assurance)
Licence « découverte »	5 €

2 - Affiliation

Première affiliation ou ré-affiliation d'une association ou d'un établissement	125 €
Frais de gestion pour un club ou un établissement affilié en mode facturation	50 €

3 - Assurances

Les figures 1, 2 et 3 qui suivent vous présentent les garanties pour les licenciés et les dirigeants. La souscription de ces contrats est proposée en ligne au moment de la saisie initiale par le club ou à tout moment de l'année, en se connectant à son « Espace licencié ».



Toujours dans le souci de vous apporter une meilleure couverture, la FFME a souhaité qu'un contrat particulier soit mis à la disposition des licenciés.

Le contrat Garantie des accidents de la vie (GAV)

Le contrat GAV garantit les dommages corporels résultant d'un événement accidentel de la vie privée, y compris à l'occasion d'un **accident sportif et ce quelle que soit l'activité pratiquée**. Ce contrat garantit également la pratique de sports dangereux tels que les sports sous-marins, les sports aériens, y compris l'ULM, le parapente et le deltaplane, les sports mécaniques lors de leurs compétitions et essais, ainsi que tous les sports pratiqués en qualité d'amateur par des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministère chargé des sports.

Vous êtes indemnisé en tenant compte des dommages subis : préjudices économiques, psychologiques, physiologiques et esthétiques, jusqu'à 1 million d'euros par personne (possibilité de couverture familiale).

Deux formules de garanties vous sont proposées :

- Formule 1 pour une indemnisation dès 25 % d'incapacité permanente
- Formule 2 pour une indemnisation dès 5 % d'incapacité permanente

Tarif annuel TTC	Personne seule		Famille	
	Sans sports dangereux	Avec sports dangereux	Sans sports dangereux	Avec sports dangereux
Formule 1	103,73 €	153,56 €	193,73 €	287,66 €
Formule 2	135,24 €	198,56 €	259,43 €	387,56 €

Pour plus de renseignements, connectez-vous à « l'Espace licencié » (www.ffme.fr) ou contactez le Cabinet GOMIS-GARRIGUES au 05 61 52 88 60 de la part de la FFME, un tarif préférentiel et le meilleur accueil vous seront réservés.

TARIFS LICENCE ASSURANCE – 2014-2015
FORMULES « BASE » « BASE + » « BASE++ »

Catégorie	Coût Licence (hors cotisation CD/CR)	Coût Assurance Formule « Base »	Coût Assurance Formule « Base + »	Coût Assurance Formule « Base + + »	Option ski de piste	Total		
						Base	Base+	Base++
Licence adulte	36,90€	10 € dont : • RC 3 € • garanties de personne 7 €	13 € dont : • RC 3 € • garanties de personne 10 €	20 € dont : • RC 3 € • garanties de personne 17 €	5 €	46,90 € (51,90 €)*	49,90 € (54,90 €)*	56,90 € (61,90 €)*
Licence jeune (- 18 ans)	24 ,20 €	10 € dont : • RC 3 € • garanties de personne 7 €	13 € dont : • RC 3 € • garanties de personne 10 €	20 € dont : • RC 3 € • garanties de personne 17 €	5 €	34,20 € (39,20 €)*	37,20 € (42,20 €)*	44,20€ (49,20 €)*
Licence famille	11,90 €	10 € dont : • RC 3 € • garanties de personne 7 €	13 € dont : • RC 3 € • garanties de personne 10 €	20 € dont : • RC 3 € • garanties de personne 17 €	5 €	21,90 € (26,90 €)*	24,90 € (29,90€)*	31,90 € (36,90 €)*

Rappel : si le licencié choisit de renoncer aux garanties de personne, le coût de l'assurance est de 3 € uniquement pour la RC.

* **total licence incluant l'option ski de piste (5 €)**

Autres options	Option Slackline et Highline	Option VTT
Tarif	5€	30 €